

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. Champ d'application

Sauf convention contraire expresse et écrite, les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats de vente actuels et futurs entre Konings et l'Acheteur (comme décrit dans la confirmation de commande établie par Konings) relatifs aux marchandises telles que décrites sur toute confirmation de commande.

Aucune disposition des documents de l'Acheteur (en ce compris ses conditions d'achat) ne s'applique aux ventes qui ont lieu/ont eu lieu entre Konings et l'Acheteur. Au cas où par écrit, on donne expressément la préférence aux conditions générales de l'Acheteur, ou à quelque contrat particulier que ce soit, les conditions générales qui suivent demeureront alors en vigueur à titre supplétif.

## 2. Commande

Les Commandes lient l'Acheteur. L'Acheteur n'est pas en droit d'annuler des commandes sans accord écrit de Konings. Cet accord dépendra de la réparation de tout dommage occasionné par l'annulation, sans préjudice du droit de Konings de postuler l'exécution, et les parties conviennent qu'une annulation par l'Acheteur donne lieu à une indemnité d'au moins 30 % de la commande annulée à titre d'indemnité pour les frais exposés et la perte de revenus, sans que Konings ne doive fournir la preuve de l'existence et de l'étendue du dommage, et sans préjudice du droit de Konings de rapporter la preuve d'un dommage plus important et d'en réclamer réparation.

Toutes les modifications d'une commande doivent être communiquées par écrit et au plus tard endéans les 5 jours ouvrables après la commande d'origine. Au cas où après confirmation de la commande, Konings a déjà exécuté la commande en tout ou en partie, l'Acheteur ne peut invoquer la non-exécution des modifications.

## 3. Prix – Taxes

La transaction sera effectuée selon les prix indiqués dans la confirmation de commande. Le prix ne comprend ni la tva, ni tout autre frais (transport, emballage, assurance, taxes à l'importation et à l'exportation et autres). Ces frais doivent être supportés par l'Acheteur.

Les Prix sont soumis à des augmentations au cas où durant la période entre la commande et la livraison, les salaires et autres éléments qui peuvent avoir une influence sur le prix (p.ex. tarifs de taxes, cotisations de sécurité sociale, coûts de transport, prix des matières premières, coûts énergétiques, taux de change et autres) ont augmenté d'au moins 5 %, sauf si les marchandises sont livrées dans les trente jours de l'acceptation de la commande.

## 4. Paiements - Limites de crédit - Amendes

Les factures qui ne sont pas contestées par lettre recommandée endéans les huit jours ouvrables de leur envoi sont considérées comme ayant été entièrement acceptées par l'Acheteur. L'Acheteur doit payer toutes les factures dans les 30 jours calendrier suivant la date de la facture, sauf stipulation contraire explicite, sur le compte bancaire indiqué au recto de la facture. Les travailleurs, agents, distributeurs ou représentants de Konings ne sont pas autorisés à encaisser les paiements.

Toutes les factures sont payables au siège social de Konings.

Les risques de change sont à charge de l'Acheteur.

En cas de retard de paiements ou de violation des limites de crédit, Konings a le droit de reporter la livraison sans mise en demeure préalable jusqu'à ce que toutes les factures soient entièrement payées et/ou jusqu'à ce que le crédit de l'Acheteur se retrouve à nouveau dans la limite autorisée.

L'usage éventuel de promesses de paiement, de chèques ou l'autorisation de tirer une lettre de change pour payer le prix convenu ne sera jamais considéré comme une novation de la facture originaire et ne portera pas préjudice à un éventuel droit de rétention, au contrat ni à la compétence territoriale.

Le retard de paiement d'une facture implique que toutes les autres factures impayées pour lesquelles des délais de paiement individuels ont été convenus deviennent immédiatement exigibles et ce, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Les paiements partiels seront d'abord imputés sur les intérêts, les amendes et les éventuels frais et seulement ensuite sur les factures impayées.

Toutes les factures qui ne sont pas payées dans le délai de paiement généreront de plein droit un intérêt de retard de 1% par mois, à compter du jour de l'échéance de la facture, sans qu'une mise en demeure formelle ne soit requise. En outre, Konings a le droit de porter en compte une indemnité de 10% du montant total des commandes, avec un minimum de 50 euro par facture.

Au cas où l'Acheteur ne paie pas durant le délai de paiement convenu, Konings a le droit de réclamer une indemnité raisonnable à l'Acheteur en réparation de tous les frais de perception occasionnés par le retard, sans préjudice de son droit d'obtenir l'indemnisation des frais d'assistance juridique.

## 5. Garanties

Au cas où la confiance de Konings envers l'Acheteur est compromise suite à des faits clairs, comme en cas de procédures judiciaires contre l'Acheteur, Konings se réserve le droit d'exiger de l'Acheteur des paiements anticipatifs ou des garanties adéquates. Si l'Acheteur ne fournit pas ces garanties, Konings se réserve le droit d'annuler la commande en tout ou en partie, même si certaines marchandises sont déjà expédiées, sans préjudice du droit de Konings d'exiger une indemnité ainsi que le paiement des factures échues et des coûts supplémentaires et intérêts pour paiements tardifs.

## 6. Réserve de propriété

**Toutes les marchandises demeurent la propriété de Konings jusqu'à ce que les sommes facturées soient entièrement payées, en ce compris les intérêts, frais, amendes et toutes les taxes.**

L'Acheteur prendra les risques à sa charge au moment de la livraison.

Si le paiement a lieu par chèque ou au moyen d'une reconnaissance de dette négociable, le paiement n'aura lieu qu'après encaissement effectif.

L'Acheteur fera le nécessaire pour ne pas mettre cette réserve de propriété en péril. L'Acheteur accepte expressément de mettre les marchandises à la disposition de Konings à sa première demande et d'accorder l'accès aux lieux où se trouvent les marchandises impayées. Si les marchandises (ou une partie de celles-ci) étaient transformées en un nouveau produit, peu importe si cela implique que d'autres marchandises ou matériaux y aient été incorporés, quelle que soit la marchandise incorporée et quelle qu'en soit la proportion, la conversion est réputée avoir eu lieu au nom de Konings et Konings deviendra le plein propriétaire légitime des nouveaux produits sans que Konings n'endosse une quelconque responsabilité à l'égard des tiers pour de telles marchandises transformées, l'Acheteur garantissant Konings à ce propos.

Konings se réserve expressément le droit de reprendre les marchandises impayées à sa première demande, où qu'elles se trouvent et sans que l'Acheteur ne puisse formuler un quelconque grief ou opposition quant à cela. Le fait de ne pas reconnaître ce droit sera considéré comme une violation de contrat et une rupture de confiance, et cela donnera lieu à des démarches judiciaires.

L'Acheteur n'est pas en droit de revendre les marchandises impayées. Au cas où l'Acheteur vend néanmoins les marchandises impayées en violation de ces conditions, l'obligation de paiement du tiers acquéreur sera automatiquement cédée à Konings. Konings a pour ce faire le droit de réclamer le paiement du tiers acquéreur, sans préjudice de l'obligation de paiement dans le chef de l'Acheteur.

#### **7. Lieu de livraison**

Sauf convention contraire, la livraison aura lieu au siège social de Konings, toujours DÉPART USINE (EX WORKS) Incoterms 2010, même si la livraison est réglée par Konings. Dans ce dernier cas, Konings n'intervient que comme mandataire de l'Acheteur. Tous les frais d'expédition doivent être supportés par l'Acheteur. L'expédition a lieu aux risques de l'Acheteur.

#### **8. Délais de livraison**

Le délai de livraison est indicatif. Un retard dans la livraison ne constitue en aucun cas une violation du contrat, ne donne en aucun cas le droit à une indemnité ou des intérêts, sauf convention expresse écrite avec Konings. Au cas où les activités de l'Acheteur ou d'un tiers fournisseur qui sont directement ou indirectement liées à la fourniture des marchandises subissent l'influence d'un cas de force majeure (en ce compris les grèves), Konings ne peut être tenue pour responsable d'éventuels problèmes survenant lors de la livraison. Konings se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles.

Au cas où l'Acheteur ne procède pas à l'enlèvement des marchandises dans le délai convenu ou s'il refuse de les enlever, l'Acheteur est responsable des frais de stockage de ces marchandises, qui s'élèveront à au moins 150 euro par palette et par mois, sans préjudice du droit de Konings de porter des frais plus importants en compte si ceux-ci sont d'application.

#### **9. Emballage**

Sauf pour certains contrats, les marchandises commandées sont livrées dans leur emballage original. Konings se réserve le droit de modifier ses produits et emballages sans avertissement préalable. Les quantités commandées peuvent être adaptées pour correspondre aux unités d'emballage standard.

#### **10. Garantie sur les produits**

L'Acheteur déclare et garantit que le contenu des étiquettes et labels, et/ou les recettes et formules – comme ceux transmis par l'Acheteur à Konings sont conformes à la réglementation en vigueur et ne violent aucun droit (intellectuel) de tiers. L'Acheteur s'engage à préserver Konings pour tous les dommages (directs et indirects) dont Konings pourrait souffrir suite à la violation de la garantie sous cette clause (y compris les frais d'avocat). Dans le cas où Konings serait citée par un tiers (p. ex. une instance publique) sur base d'une violation de la réglementation en vigueur ou des droits (intellectuels) de tiers, chaque fois en rapport avec le contenu des étiquettes et labels, et/ou des recettes et formules, l'Acheteur interviendra sans délai de toute manière utile – comme indiqué par Konings - afin de préserver au maximum Konings.

Les produits de Konings sont garantis contre les défauts et les vices consécutifs de défauts de fabrication. Par conséquent, cette garantie ne couvre pas les réclamations consécutives à une négligence ou à un mauvais usage - aux modifications du produit - à un défaut de précaution ou d'entretien ou à des conditions de stockage incorrectes. Cette garantie est strictement limitée au remplacement des produits considérés comme défectueux par Konings. Les produits qui sont défectueux seront enlevés gratuitement par Konings, après convention écrite avec Konings. Pour être admises, toutes les plaintes doivent être formulées conformément à la clause 11.

#### **11. Plaintes relatives aux marchandises, dispositions relatives à la reprise des marchandises, au rappel et à la responsabilité**

Pour être admises, toutes les plaintes relatives aux livraisons incorrectes, incomplètes, aux marchandises défectueuses ou erronées doivent être introduites par écrit endéans les quatre jours de la livraison (en cas de défauts visibles) et endéans les huit jours (en cas de vices cachés ou latents) après la découverte du vice caché et en tout cas avant que les marchandises ne soient transformées ou à nouveau vendues, en communiquant toutes les données pertinentes, comme entre autres le numéro de commande et de facture, la description du vice, la description des dommages, à défaut de quoi Konings peut considérer la plainte comme irrecevable.

Dans tous les cas, les plaintes basées sur les vices cachés ou latents doivent être formulées endéans les six mois à compter de la date de livraison ou de tout autre délai indiqué sur la confirmation de commande.

Une action légale fondée sur les vices cachés ou latents devra en outre être introduite par l'Acheteur endéans les deux mois de la découverte d'un tel vice - et ce sans préjudice de ce qui précède -, à défaut de quoi l'action ne sera pas admissible. La responsabilité de Konings pour les frais et le dommage encourus par l'Acheteur suite aux défauts est limitée au prix de vente des marchandises en question, avec un maximum absolu de 5.000.000 euro par sinistre, sans préjudice d'autres clauses plus restrictives de ce contrat. Un sinistre s'entend par la réalisation d'un dommage suite à un fait ou à une série de faits qui se sont produits de manière analogue.

L'Acheteur garantira Konings des réclamations de tiers, comme les clients de l'Acheteur.

Les biens ne peuvent être repris qu'après autorisation écrite de Konings. Les biens qui sont repris sans approbation écrite ne sont pas remboursés.

Les réclamations ne donneront en aucun cas droit à l'Acheteur de reporter ou de suspendre le paiement du prix, même en partie, et il ne sera pas en droit de compenser le dommage avec des factures impayées ni d'annuler la totalité de la commande ou de la livraison.

Si suite à un défaut, le produit est dangereux (comme on l'entend dans le Règlement (CE) N° 178/2002) et/ou s'il ne répond pas aux lois relatives à la sécurité alimentaire, l'Acheteur a le droit de rappeler le produit en question du marché des consommateurs. L'Acheteur n'exercera pas ce droit sans l'accord préalable de Konings, qui ne pourra refuser un tel accord de manière déraisonnable. L'Acheteur accepte et admet que la responsabilité de Konings en cas de reprise conformément à cette clause se limitera à un maximum de 1.000.000 d'euro pour la reprise, sans préjudice d'autres dispositions contraires ou plus restrictives dans ce contrat.

Les limitations précitées ne seront pas d'application en cas de fraude ou de faute intentionnelle par Konings.

### **12. Manquements de l'Acheteur**

Si l'Acheteur ne respecte pas les conditions de paiement ou toute autre obligation, Konings a le droit de suspendre ou de reporter l'exécution de toutes ses obligations en rapport avec les autres contrats conclus entre les parties, et ce, sans mise en demeure préalable.

Si dans les 15 jours de l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée, il n'y a pas de résultat, Konings est en droit de considérer le contrat comme entièrement terminé ou annulé pour la partie qui n'a pas encore été exécutée, et ce sans préjudice de son droit de réclamer une indemnité de 30 % du montant de la facture à titre d'indemnité pour les frais et la perte de revenus, sans que Konings ne doive fournir la preuve de l'importance du préjudice.

Konings se réserve le droit d'exiger l'exécution du contrat ou de rapporter la preuve d'un dommage plus important.

### **13. Force majeure**

L'Acheteur supporte le risque de force majeure. Si l'exécution de ce contrat est empêchée ou déraisonnablement compliquée suite à un cas de force majeure, les obligations de Konings seront suspendues.

La force majeure comprend entre autres: tout événement que Konings ne peut raisonnablement contrôler, en ce compris, mais de manière non-limitative, les grèves, le lock-out, les retards ou les irrégularités du transport, les faits de guerre, les émeutes, l'incendie, les ordres judiciaires, les règlements spéciaux ou la réglementation publique ou politique, l'impossibilité de se procurer du gaz naturel ou d'autres combustibles ou ressources naturelles, les problèmes d'approvisionnement, la pénurie de matières (premières) ou le manque de moyens de production, les circonstances météorologiques qui, temporairement, compliquent ou rendent impossible l'exécution du contrat, les fautes ou les retards imputables aux fournisseurs de Konings, les agissements de tiers, un ou plusieurs défauts de fabrication dans le matériel provenant d'un des fournisseurs de Konings, etc., peu importe que ces problèmes surgissent chez Konings ou chez le fournisseur où Konings se procure les marchandises et sans que Konings ne soit obligé de prouver que ceci a eu un impact.

### **14. Législation applicable et tribunaux compétents**

Tous les problèmes, questions et litiges relatifs à la validité, à l'interprétation, au respect, à l'exécution ou à la fin du contrat entre Konings et l'Acheteur et à ces conditions générales sont soumis à la législation belge et doivent être interprétés selon la législation belge à l'exclusion du droit international privé.. Les parties renoncent expressément à l'application de la Convention de Vienne de 1980 sur la vente internationale de marchandises.

Seuls les tribunaux belges de l'arrondissement de Hasselt sont compétents pour tout litige relatif à la validité, à l'interprétation, au respect ou à l'exécution d'un contrat entre Konings et l'Acheteur ou de ces conditions générales.

### **15. Dispositions générales**

Si le tribunal invalide une des clauses précitées, les autres clauses demeureront en vigueur.

Le fait que Konings omette d'exercer ou tarde à exercer un quelconque droit découlant d'un contrat avec l'Acheteur, chaque exercice distinct et partiel d'un droit d'après un tel contrat ou chaque réaction partielle ou absence de réaction de la part de Konings en cas de violation par l'Acheteur d'une ou plusieurs des dispositions d'un tel contrat, ne vaudra ou ne pourra s'interpréter comme une renonciation (expresse ou tacite, totale ou partielle) aux droits dont dispose Konings d'après un tel contrat ou d'après la(les) disposition(s) citée(s), et ceci n'empêchera en aucune façon la poursuite de l'exercice de ces droits. Toute renonciation à un droit doit être indiquée de manière expresse et écrite. En cas de renonciation expresse et écrite, par Konings, à un droit qui fait suite à un manquement déterminé, l'Acheteur ne peut se fonder sur cette renonciation pour un autre manquement comparable au précédent ou pour un autre type de manquement.